



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 010 • 1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011**

**Président**

**L'honorable Michael Chong**



## Comité permanent des langues officielles

Le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011

•(0845)

[Français]

**Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)):** Bienvenue à la 10<sup>e</sup> séance du Comité permanent des langues officielles, en ce mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011. Conformément à l'article 108 du Règlement, nous allons aborder l'évaluation de la Feuille de route, soit l'amélioration des programmes et la prestation des services.

Aujourd'hui, des représentants de trois groupes vont comparaître devant nous: M. Côté et M. Forgues, de l'Alliance des radios communautaires du Canada; M. Potié, de l'Association de la presse francophone;

[Traduction]

Madame Ryan, de l'Association des journaux régionaux du Québec. Bienvenue à vous tous.

Nous allons commencer par l'Alliance des radios communautaires du Canada.

[Français]

**M. François Côté (secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada):** Mesdames et messieurs, l'ARC du Canada souhaite d'abord vous remercier de l'avoir invitée à comparaître devant le Comité permanent des langues officielles. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi vous aider à améliorer les programmes et la prestation de services qui sont destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Active sur la scène nationale depuis 1991, l'Alliance des radios communautaires du Canada a été créée par les radios communautaires francophones et acadiennes qui souhaitaient prendre en main leur propre développement et ainsi assurer leur autonomie.

Gestionnaire globale de la radiodiffusion communautaire en milieu minoritaire francophone au pays, notre organisation sans but lucratif offre à ses membres divers services de consultation, formation, communication et liaison, ainsi que des services reliés à tous les aspects de la mise en oeuvre et de la gestion d'une radio communautaire.

Nos stations de radio — elles sont 27 — sont des entreprises d'économie sociale dont le rôle est essentiel à l'épanouissement, voire même la survie, de plusieurs communautés dans l'ensemble du pays. Elles contribuent à l'essor économique, social et culturel des villes et des régions dans lesquelles elles sont établies, et ce, de mille et une façons. En voici d'ailleurs quelques exemples.

D'abord, nos radios créent des emplois au sein de leur communauté et elles promeuvent à la fois l'entrepreneuriat et l'achat local. Elles contribuent ainsi à freiner l'érosion de l'économie locale et la fuite des capitaux vers l'extérieur. Ensuite, ces radios diffusent les oeuvres musicales des artistes des communautés et, ce faisant, contribuent à l'essor de leur carrière en chanson et en musique. En plus de contribuer à l'émergence de tous ces artistes, nos stations sont

aussi en quelque sorte de véritables « laboratoires radiophoniques » où les Canadiens d'un peu partout au pays peuvent vivre leurs premières expériences en radio et même, dans certains cas, y faire carrière.

Ces médias communautaires représentent aussi une importante courroie de transmission de l'information pour des milliers d'organismes sociaux, culturels et communautaires du pays, sans oublier, bien sûr, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux.

En fait, nous dirions que les impacts positifs des radios communautaires au sein des collectivités et, de façon générale, dans l'ensemble du pays, sont si nombreux qu'il serait trop long de les énumérer tous ici.

Nous sommes convaincus que l'apport de notre mouvement aux collectivités canadiennes ne peut être ignoré.

**M. Simon Forgues (agent au développement et aux communications, Alliance des radios communautaires du Canada):** Dans la définition du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, il est clairement indiqué ce qui suit:

[Une station communautaire] est possédée et contrôlée par un organisme sans but lucratif dont la structure permet aux membres de la collectivité en général d'y adhérer et de participer à sa gestion, à son exploitation et à sa programmation.

C'est certainement la raison pour laquelle autant de Canadiens y participent bénévolement et de façon aussi active. Par contre, il est ardu pour de petites organisations comme les nôtres d'assurer la formation et l'encadrement de ces ressources humaines et bénévoles, en même temps que le reste de leur mandat, sans qu'un financement adéquat et permanent leur soit consenti.

Concrètement, nombre de stations ne disposent pas des ressources suffisantes pour assurer l'achat de fournitures de studio, renouveler régulièrement les logiciels de programmation et de production, fournir un encadrement adéquat à leurs bénévoles et assurer un service de nouvelles locales et régionales de qualité.

Le budget de programmation de notre secteur correspond à environ 11,5 p. 100 des revenus moyens des radios FM commerciales au pays. Cela ne leur permet pas de soutenir de façon active la participation citoyenne et d'assurer pleinement leur mandat. Comme la radio communautaire doit offrir une diversité de voix et de programmation à la population et qu'elle est en ce sens, à notre avis, un service d'intérêt public, nous croyons fermement qu'elle devrait avoir accès à un mode de financement public.

Si la société canadienne souhaite que les radios communautaires continuent d'offrir une couverture efficace des volets locaux, communautaires et sociaux, volets dont ni la société d'État CBC/Radio-Canada ni les radiodiffuseurs privés ne veulent ou ne peuvent malheureusement s'acquitter, parce que ce n'est de toute façon pas leur mandat, nous sommes d'avis qu'il faudra alors que les radios communautaires disposent des budgets en conséquence.

• (0850)

**M. François Côté:** L'Alliance des radios communautaires du Canada, l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires et l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec, qui regroupent ensemble quelque 140 stations de radio communautaire et de campus au pays et qui comptent sur le soutien de plus de 500 employés et 10 000 bénévoles, ont déjà fait un pas dans la bonne direction.

C'est justement avec le souci d'assurer le développement et la pérennité du tiers secteur de la radiodiffusion que les trois associations ont créé le Fonds canadien de la radio communautaire en novembre 2007. Les trois associations ont estimé les besoins du secteur à plus de 20 millions de dollars. Jusqu'à présent, le fonds gère une enveloppe d'environ 1 million de dollars, ce qui représente moins de 5 000 \$ par radio, une somme nettement insuffisante.

Nous estimons que pour assumer leurs responsabilités, nos radios devraient pouvoir compter avec certitude sur un montant annuel d'au moins 30 000 \$, une somme qui leur permettrait alors d'assurer au moins le maintien d'un poste permanent par station.

Comme le modèle actuel de financement atteint ses limites et que les levées de fonds ne permettent en réalité aucune croissance possible, les médias communautaires doivent redoubler d'ingéniosité pour survivre. La vente de publicité est considérablement limitée, puisque nos stations occupent des marchés ou des créneaux de programmation qui ne sont pas ciblés par la radio privée, étant donné que celle-ci les juge non rentables. Le constat est clair: la croissance des revenus est limitée.

À notre avis, une contribution de l'État canadien viendrait appuyer la mention suivante inscrite dans la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013:

Des mesures sont aussi prévues pour donner un appui aux stations de radio et à d'autres médias communautaires qui contribuent notamment à l'animation culturelle et communautaire des jeunes. Pour les jeunes Canadiens, cela représente un meilleur accès aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité.

Sans le financement récurrent de la part du gouvernement, nous craignons d'assister à une dégradation de la situation de nos radios et, en même temps, à la venue de conséquences désastreuses pour les collectivités en situation de minorité linguistique.

Nous tenons à remercier le gouvernement du Canada d'avoir inclus le projet Franco Médias 2010 dans la Feuille de route, soit dit en passant. L'initiative aura permis aux communautés francophones et acadiennes de contribuer elles aussi au succès des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin.

**M. Simon Forgues:** Nos stations ne sont peut-être pas toutes forcément les « pierres angulaires » sur lesquelles repose complètement l'activité sociale et communautaire de leurs collectivités, puisqu'elles n'évoluent pas toutes nécessairement dans des marchés de taille et de réalité comparables. Mais il n'en demeure pas moins qu'elles doivent quand même déployer les mêmes efforts, peu importe la taille de leur marché, peu importe la population qu'elles

ont à desservir, afin de s'acquitter convenablement de leur mandat de radiodiffuseur ouvert et inclusif.

D'autre part, on nous parle souvent des nouveaux médias et de la nécessité que les radios communautaires s'y trouvent aussi. En l'espace d'à peine quelques années, les technologies se sont multipliées à un tel rythme et ont tant modifié le paysage médiatique canadien que même les diffuseurs publics et privés sont dépassés par les événements. Imaginez ce qu'il en est pour des radios comme les nôtres.

Dans le contexte actuel de mondialisation, où les géants de la radiodiffusion fusionnent et diversifient l'ensemble de leurs activités afin de réussir à affronter cette ascension phénoménale des nouveaux médias, les radiodiffuseurs communautaires, et tout particulièrement ceux en situation de minorité linguistique, peinent à contrer l'érosion de leurs auditoires et livrent une lutte tout à fait inégale à Internet, un média qui ne connaît ni frontière ni règles claires et précises. Le CRTC a d'ailleurs répété encore dernièrement qu'il n'entendait pas, du moins à très court terme, réglementer le secteur du contenu Internet.

L'intérêt que portent les citoyens canadiens à l'égard des nouveaux médias est tel que nous devons faire face à cette migration massive de notre auditoire vers ces nouvelles plateformes de diffusion, sans pour autant disposer de tous les moyens pour retrouver ces auditeurs.

Mentionnons qu'encore récemment, le président-directeur général de CBC/Radio-Canada, M. Hubert T. Lacroix, disait aux membres du Comité permanent du patrimoine canadien qu'il entendait doubler l'investissement de la société d'État dans le secteur du numérique d'ici à 2015. Ça veut dire qu'il faut investir davantage dans les nouvelles plateformes.

Nous aimerions d'ailleurs porter à votre attention que l'Alliance des radios communautaires du Canada a déposé récemment un projet à Patrimoine canadien, et nous espérons obtenir le financement afin de créer des applications mobiles qui permettront aux mobinautes de pouvoir syntoniser nos stations via leurs appareils mobiles tels que les téléphones intelligents ou les tablettes tactiles.

• (0855)

**M. François Côté:** En terminant, nous disons que, oui, les radios communautaires sont essentielles à l'ensemble de nos collectivités ainsi qu'au pays tout entier. Aussi, nous essayons de faire de notre mieux étant donné le peu de ressources dont nous disposons. Nous estimons toutefois qu'une contribution annuelle de 840 000 \$ dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique permettrait au moins d'assurer une permanence dans chacune de nos stations et favoriserait en même temps le maintien et le développement de ces médias communautaires. Il existe à travers le monde des exemples de contributions semblables versées aux radios communautaires par l'État, comme en Afrique du Sud, en France, en Australie ou même, plus près de chez nous, au Québec.

Mesdames, messieurs, nous vous remercions de votre attention et sommes disposés à répondre à vos questions. Merci.

**Le président:** Merci.

Maintenant, la parole est à M. Potié.

**M. Francis Potié (directeur général, Association de la presse francophone):** Monsieur Chong, monsieur Bélanger et monsieur Godin, membres du Comité permanent des langues officielles, chers députés, l'Association de la presse francophone vous remercie de l'invitation de comparaître devant vous. Nous vous félicitons d'entreprendre une étude de la Feuille de route et nous vous assurons de notre entière collaboration. Il va de soi que la Feuille de route est importante pour la dualité linguistique et pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela dit, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact de la Feuille de route sur le développement de la presse francophone au Canada, il est assez difficile d'établir un bilan juste et satisfaisant. En effet, lorsqu'on lit le document, on trouve une référence à la presse francophone. On y parle de mesures d'appui aux médias communautaires qui contribuent à l'épanouissement communautaire des jeunes. Alors, selon la Feuille de route, cela signifie que les jeunes Canadiens auront un meilleur accès aux activités et aux médias locaux dans la langue de la minorité.

À notre connaissance, aucune mesure précise visant le développement de la presse francophone ne ressort de la Feuille de route. D'ailleurs, quand la Feuille de route avait été lancée, on avait souligné qu'il y avait une quasi-absence du secteur des médias communautaires.

Malgré cela, on est quand même en mesure d'établir certains liens entre les priorités dans la Feuille de route et celles de l'APF. Vous n'êtes pas sans savoir que les médias locaux jouent un rôle important dans toutes les sphères de la vie communautaire. Nos journaux pourront se reconnaître dans certaines initiatives mises en valeur dans la Feuille de route, indirectement du moins.

Qu'il s'agisse de dualité linguistique, de jeunesse, de développement économique, d'accès aux services, de gouvernance, dans tous les cas les journaux sont les principaux véhicules pour informer et sensibiliser la population, contribuer aux débats et les alimenter. Les journaux communautaires sont des partenaires avec les commerces et les organismes de leur communauté. Ils sont également la courroie de transmission entre les citoyens et les instances publiques.

On pourrait dire de même pour les priorités d'action ciblées dans... Sans exception, on peut citer des exemples présentant le rôle indéniable que joue la presse francophone. La presse informe la population des services qui lui sont offerts par les organismes communautaires et les services gouvernementaux. Les journaux locaux sont également des piliers de l'activité économique dans leurs communautés respectives. Ils permettent, entre autres, aux entreprises de présenter leurs produits et services à la population. Je renchéris sur ce que l'ARCC a dit: le commerce local et l'achat local sont intimement liés aux médias locaux.

Je profite de l'occasion pour vous parler de certaines activités de l'APF dont on pourrait dire qu'elles sont en lien avec la Feuille de route. Cependant, je ne peux pas affirmer que ce sont des retombées de la Feuille de route. Aucune des activités qu'on a faites n'est venue avec le sceau « Feuille de route ».

Abordons la question de la jeunesse. La Feuille de route a ciblé de bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse. C'est une heureuse coïncidence, car ce secteur d'activité est une priorité de l'APF. Depuis plusieurs années on mise sur deux choses, soit trouver des moyens de fidéliser et de recruter un lectorat jeunesse et développer une relève professionnelle qui serait, notamment, issue de nos communautés.

On a fait plusieurs interventions jeunesse. Depuis bien des années, on attribue des bourses d'étude et de stage qui n'ont aucun rapport

avec la Feuille de route. Elles s'inscrivent dans la continuité de nos activités.

Je vais donner des exemples d'autres activités.

On a réalisé des fiches d'activités pédagogiques avec l'Association canadienne d'éducation de langue française. On a organisé un concours d'écriture dans les écoles d'immersion avec l'aide de Canadian Parents for French. Avec l'ARCC, on a créé une équipe de jeunes journalistes qui a participé aux Jeux olympiques de Vancouver.

Tous ces projets ont bénéficié d'un financement de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles. Je crois que Patrimoine canadien pourrait vous dire si ça fait partie de la Feuille de route. Pour nous, cet argent provient de Patrimoine canadien.

• (0900)

Quant à l'Initiative de développement économique, l'expérience a été peu concluante pour l'APF et ses partenaires. Dans le cadre d'un projet conjoint avec l'ARC du Canada et l'Association des journaux régionaux du Québec, l'APF a fait plusieurs démarches dans le but d'obtenir du financement de ce programme, qui relève, je crois, de la Feuille de route. On a découvert qu'il était à peu près impossible de réaliser un projet national couvrant les deux communautés linguistiques ainsi que toutes les provinces et l'ensemble des territoires. Après plusieurs démarches, on a constaté qu'il n'y avait pas de mécanisme permettant d'établir un programme national. Il faut déposer six demandes auprès de six organismes différents, chacun évaluant le projet selon ses propres critères et modalités. Je n'ai pas abandonné la partie, mais c'est très compliqué. C'est faisable mais presque impossible. Si l'objectif était de ne pas financer de projets nationaux par l'entremise de l'Initiative de développement économique, je pense que ce but est pratiquement atteint.

En matière de gouvernance, je peux dire que de façon générale, nous avons à l'APF des relations satisfaisantes avec nos interlocuteurs fédéraux, tant au ministère du Patrimoine canadien que dans le secteur de la coordination de la publicité à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou au Fonds du Canada pour les périodiques. Ici, je parle avant tout de nos relations avec le fonctionnariat. Ça va relativement bien. La discussion est ouverte et nous sommes informés de ce qui s'en vient. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le ministre Moore en 2010 et de lui faire part de nos préoccupations.

Je vais revenir à la Feuille de route. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous ne nions pas son importance, mais il est impossible, dans bien des cas, de tracer des lignes directes entre ce programme et l'APF. Pour la presse francophone, les programmes gouvernementaux les plus importants sont les dépenses en publicité du gouvernement fédéral et le volet Aide aux éditeurs du Fonds du Canada pour les périodiques.

En matière de publicité, nous traversons en ce moment des années assez maigres. Au cours des deux dernières années, les journaux francophones ont fait face à une réduction de 35 p. 100 de la publicité fédérale. Les effets de cette réduction se font sentir. Les journaux publient moins de pages. Certains parlent du grand défi que représente leur survie.

Quant au volet Aide aux éditeurs, qui n'est pas nécessairement lié à la Feuille de route mais qui pourrait l'être dans le cadre de la prochaine édition, les résultats sont partagés. On a révisé le programme. On nous a fait part du fait qu'on voulait s'assurer d'appuyer de façon plus significative les publications de langue officielle.

L'aspect positif pour l'APF est qu'un plus grand nombre de publications sont admissibles au programme en raison de la modification des critères. Toutefois, l'expérience récente fait en sorte que nous connaissons enfin la formule de financement, ce qui diffère des critères, et que nous savons maintenant que certains journaux s'en sortent gagnants alors que d'autres y perdent sérieusement au change. Le malheur est que les grands perdants sont les journaux provinciaux qui desservent notamment des communautés de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse. Ça constitue des sommes importantes. Au Manitoba, par exemple, on parle d'une perte annuelle de 60 000 \$ d'ici trois ans. Nous allons sensibiliser le gouvernement à cet égard et lui faire part du fait qu'en raison de sa formule, les journaux les plus vulnérables sont touchés.

● (0905)

En conclusion, faisant partie de la famille d'organismes et de communautés qui promeuvent la minorité linguistique francophone et la dualité linguistique, l'APF ne peut pas être opposée à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Nous y sommes favorables, mais l'APF ne peut pas parler d'actions découlant directement de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne ayant eu un grand impact chez nous.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, monsieur Potié.

[Traduction]

La parole est maintenant à Mme Ryan.

**Mme Lily Ryan (membre du conseil d'administration, Rédactrice en chef, West Quebec Post, Association des journaux régionaux du Québec):** Bonjour monsieur Chong, monsieur Bélanger, monsieur Godin et membres du Comité permanent des langues officielles.

Au nom de l'Association des journaux régionaux du Québec, je souhaite, dans le cadre de votre évaluation de la Feuille de route, vous parler des médias communautaires. Avant de vous dresser un portrait du milieu des journaux communautaires de langue anglaise et des défis auxquels ils sont confrontés en cherchant à présenter les informations à la population dans cette langue minoritaire au Québec, permettez-moi de vous expliquer la nature de nos relations avec la publicité.

Que signifie ce terme au juste? Pour les lecteurs de journaux communautaires, la publicité correspond à de l'information. En effet, bon nombre de lecteurs peuvent ne pas faire la distinction entre une publicité payée, un article d'opinion et un article de presse. Le fait est qu'ils lisent absolument tout, chaque mot, avec grand intérêt. L'élément clé dans ce contexte est que, avant d'envisager d'augmenter ou de diminuer les taux de publicité, il faut bien comprendre qu'il s'agira à ce moment-là d'augmenter ou de diminuer l'information communiqué aux résidents.

C'est particulièrement critique pour la minorité de langue anglaise au Québec. Nos petits journaux constituent parfois le seul moyen pour les résidents d'être informés d'activités qui les touchent directement, que ce soit celles de différents organismes, de la province ou même des municipalités. Entre 2008 et 2011, l'achat de

publicité par les organismes fédéraux a diminué du même ordre de grandeur que la baisse constatée par l'APF. On ne trouvera pas de telles baisses en 2009, mais on peut néanmoins tirer une leçon intéressante de ce qu'on a vu cette année-là. Les organismes fédéraux ont été extrêmement proactifs dans la lutte contre le virus H1N1. Ils ont eu recours aux journaux communautaires pour mener une campagne d'information axée sur la prévention, et le degré de succès qu'ils ont connu susciterait l'admiration des meilleures agences de publicité. Les taux d'infection par le virus H1N1 ont été contrôlés en partie grâce à cette campagne de publicité agressive. Les lecteurs ont réagi en suivant les conseils donnés dans les publicités. Les lecteurs avaient peur, ils se sentaient isolés, et ils entendaient des histoires d'horreur venant de l'étranger ou à la télévision; mais ils n'ont pas compris ce qui était publié dans les journaux de langue française. L'argent consacré à la publicité dans les journaux communautaires les visait directement et les a aidés à s'en sortir en leur offrant des renseignements très fiables. Cela les a habilités, en leur permettant d'agir de façon responsable et de s'aider eux-mêmes. Cependant, l'achat de publicité par les organismes fédéraux a baissé en chute libre pour atteindre presque zéro à la suite de la pandémie. Feuille de route ou non, cela a eu l'effet d'une douche froide.

Le fait que les organismes fédéraux ne communiquent pas avec les citoyens touche l'ensemble du Canada; ce n'est pas juste une réalité québécoise. Pour une communauté de langue minoritaire, cette information est critique. Elle leur permet de savoir ce que les organismes font pour eux ou les activités elles-mêmes qui peuvent les toucher.

L'effectif-lecteurs des journaux communautaires du Canada est extrêmement élevé. Ceux qui prétendent que l'époque des journaux comme moyen de communication est révolue négligent de toute évidence le secteur des journaux hebdomadaires. Nous sommes plus prospères à présent que jamais auparavant. Notre tirage est en hausse, et il en va de même pour notre lectorat et nos bénéficiaires. De récents sondages indiquent que 74 p. 100 des Canadiens d'âge adulte lisent leur journal communautaire local. Les chiffres sont encore plus élevés pour les journaux qui visent les communautés de langue minoritaire.

Une étude menée par la firme Léger Marketing et commandée l'an dernier par certaines villes membres de l'Union des municipalités du Québec a indiqué des taux de lectorat qui atteignent 89 p. 100 — voilà le chiffre pour le *Aylmer Bulletin* qui est diffusé dans le secteur d'Aylmer de la ville de Gatineau. Journaux Canadiens, soit l'association canadienne des journaux dont l'Association des journaux régionaux du Québec est membre, mène une campagne d'information à l'heure actuelle qui pose la question suivante aux organismes fédéraux: Si trois Canadiens sur quatre lisent leur journal communautaire local, comment se fait-il que le gouvernement du Canada n'achète pas de publicité dans nos journaux? Pourquoi refusez-vous d'informer la population des collectivités de langue minoritaire?

Toujours dans le contexte de cette campagne, on explique que le lectorat augmente dans ce marché et que ce dernier correspond à un effectif-lecteurs de plus d'un million de citoyens dans tous les coins du pays. Les statistiques canadiennes indiquent que le gouvernement fédéral consacre moins de 10 p. 100 de son budget global de publicité à de tels journaux. Des résultats de ce genre ne sont pas la marque de gouvernements responsables. Cette tendance est-elle liée aux directives de la Feuille de route?

Internet est peut-être plus intéressant que les journaux. Bien entendu, Internet est très répandu et la plupart des journaux ont maintenant une version en ligne, mais il reste à prouver que la publicité en ligne permet aux organismes de s'acquitter de leur responsabilité de transmettre des renseignements critiques à la population canadienne. Or, cette responsabilité est décrite dans la Feuille de route.

• (0910)

Il y a actuellement une campagne de publicité en ligne qui rend hommage à nos anciens combattants. L'autre jour, sur le terrain, j'ai sondé tous les gens sur lesquels je tombais au centre commercial très fréquenté où sont situés nos bureaux. Personne à qui j'ai parlé n'était au courant de cette campagne. Mais, le jour même ou j'ai demandé aux gens s'ils avaient vu cette publicité, nous avons reçu 23 appels téléphoniques ou courriels à nos bureaux concernant des renseignements qui avaient été publiés dans notre journal ce jour-là et qui n'avaient rien à voir avec les anciens combattants ou cette campagne-là. Mais peut-être mon anecdote n'est-elle pas suffisamment convaincante.

*Editor and Publisher*, un magazine destiné à l'industrie médiatique, a publié les résultats d'une étude d'audience liée à la publicité dans son numéro de juillet 2011. Cette étude présentait une évaluation des différentes possibilités de publicité dans les médias ainsi que la réaction des lecteurs, des téléspectateurs et des auditeurs aux messages publicitaires. Encore une fois, il s'agit de messages d'information émanant des organismes. Trente-six pour cent des adultes préféraient les journaux et réagissaient aux renseignements qu'ils recevaient par l'entremise de leur journal communautaire. L'étude incluait un certain nombre de questions sur Internet, la télévision, la radio, les plates-formes de distribution directe aux utilisateurs, et les médias sociaux. J'ai des copies des résultats en question si cela vous intéresse.

L'Association des journaux régionaux du Québec exhorte donc les organismes fédéraux à accroître leurs communications avec les citoyens, notamment dans les régions du Québec où les anglophones ne comprennent pas ce qui est dit dans les journaux ou à la télévision dans la langue majoritaire. Il faut que ce soit fait de telle façon que les citoyens puissent assimiler l'information par le moyen le plus efficace, et ce moyen, ce sont les journaux communautaires. La minorité de langue anglaise du Québec soutient les journaux hebdomadaires car les résidents lisent leurs journaux chaque semaine. Ils lisent tout et ils réagissent en écrivant des lettres au rédacteur, et en soumettant des photos ou des conseils. Ils se servent constamment de leur journal. De même, les entreprises locales y achètent de la publicité. Cela vous indique à quel point c'est important. Quiconque veut communiquer un message à la population passe par le journal, et pourquoi quelqu'un souhaitant communiquer un message à la population ne voudrait-il pas passer par le journal communautaire? Les organismes fédéraux souhaitent-ils être assimilés à ceux qui ne suivent pas les pratiques exemplaires?

L'initiative de la Feuille de route, avec ses graphiques d'achèvement et ses guides sur les pratiques exemplaires, semble exiger que les organismes fédéraux passent par les journaux communautaires pour dialoguer avec les citoyens, étant donné les résultats qu'obtiennent ces derniers. L'Association des journaux régionaux du Québec et l'Association canadienne des journaux communautaires ont documenté la performance de ces journaux.

Il faut que le gouvernement ait recours aux moyens de communication utilisés par les citoyens. Au Québec, les minorités privilégient les journaux de langue anglaise.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, madame Ryan.

Nous avons environ une heure et quart pour les questions et commentaires des membres. M. Godin sera le premier intervenant.

• (0915)

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Merci d'être ici.

Je pense qu'il est important, pour donner suite à la Feuille de route, d'avoir ces discussions ici maintenant et de connaître votre opinion. On est en train de faire le rapport de mi-parcours. Avez-vous été consultés par le gouvernement à cet égard?

**M. François Côté:** Effectivement, on a eu une réunion dernièrement pour voir avec le ministère du Patrimoine canadien ce qui avait été fait jusqu'à maintenant par rapport à la Feuille de route et pour vérifier si on avait reçu des choses sur le plan des médias, de la culture et tout ça. Cela s'est passé il y a à peu près un mois, je pense, à Ottawa.

**M. Yvon Godin:** C'est le ministère du Patrimoine canadien qui vous a consultés?

**M. François Côté:** Oui.

**M. Yvon Godin:** Vous vous demandiez si vous aviez été... J'essaie de comprendre.

**M. François Côté:** C'était une évaluation de mi-parcours. Ils voulaient savoir s'il y avait eu des histoires à succès et, le cas échéant, connaître ces dernières. L'APF et notre association n'en avaient pas vécues, à part Franco Médias 2010, qui a été une histoire à succès vécue grâce à la Feuille de route. Toutefois, à part ça, la Feuille de route ne nous avait pas touchés.

**M. Yvon Godin:** Et vous, monsieur Potié?

**M. Francis Potié:** Effectivement, il y a eu une réunion, une consultation. Il y a eu des ateliers et des discussions autour de thématiques. Pour nous, c'était le thème de la culture dans un sens très large. Je n'ai pas vu ça comme la fin d'un processus. J'ai vu ça comme le début d'un processus que le ministère entamait. Cela a duré une journée.

Je crois me souvenir du point que j'ai soulevé alors qu'on parlait de communications. C'est qu'on oublie très souvent les journaux et on parle beaucoup de télévision et d'Internet. C'est beau, mais il reste que beaucoup de gens lisent les journaux et écoutent la radio. Les médias traditionnels, ce n'est pas fini, ça existe encore.

**M. Yvon Godin:** Oui, absolument.

**M. Francis Potié:** Je n'ai pas vu cela comme la fin d'un processus.

Il y a effectivement eu une consultation qui a duré une journée.

**M. Yvon Godin:** Que ce soit au sujet de la Feuille de route ou du plan, qui a été lancé au début des années 2000, est-ce la première fois que vous êtes consultés depuis ce temps? C'est que la manière dont vous parliez plus tôt, Monsieur Potié, me donne l'impression que vous sentez que vous ne faites pas du tout partie du processus. Vous ne savez même pas si l'argent que vous recevez vient de la Feuille de route.

**M. Francis Potié:** Je vais être honnête avec vous, je ne consulte pas la Feuille de route à tout bout de champ pour... Nous établissons nos plans et nos priorités selon les besoins de nos membres.

**M. Yvon Godin:** Ce qui veut dire...

**M. Francis Potié:** Quand on a lu la Feuille de route, il n'y avait rien qui disait qu'il y avait quelque chose pour la presse francophone.

**M. Yvon Godin:** Ainsi, quand vous examinez ce qu'il y a dans la Feuille de route pour la presse francophone, que ce soit pour les journaux, etc., vous ne trouvez pas de programme de langue qui soit intéressant pour vous et qui vous soit destiné. Il n'y a rien dans la Feuille de route que vous puissiez réclamer au gouvernement comme quelque chose qui vous revient à vous, en tant que groupe concerné.

**M. Francis Potié:** Je pense qu'il faudrait qu'on fasse preuve d'un peu plus d'ingéniosité. Comme je l'ai mentionné, on pourrait dire qu'on a un projet jeunesse et qu'il est dans la Feuille de route. Ce serait un argument de plus en faveur de notre projet. Par contre, à moins que je me trompe, je n'ai pas vu dans la Feuille de route un mot qui dit qu'on a...

**M. Yvon Godin:** S'il y avait une prochaine Feuille de route, comment aimeriez-vous la voir?

**M. Francis Potié:** Je vais prendre l'exemple du volet Aide aux éditeurs, qui fait partie d'un programme ouvert à tous les journaux du Canada, y inclus les journaux anglophones du Québec. L'Association des journaux régionaux du Québec et nous avons toujours argumenté en faveur d'une formule de financement qui reconnaisse le fait que c'est beaucoup plus difficile de conquérir un marché minoritaire qui représente 2 ou 3 p. 100 de la population, et que cette voie présente beaucoup plus d'obstacles. Cela ne se trouve pas dans la Feuille de route. Je maintiens que la formule de financement devrait refléter cette réalité, mais cela n'y est pas.

J'ai souligné plus tôt que la formule de financement était la même pour tout le monde. Que ce soit pour un journal anglophone distribué à Swift Current ou un journal francophone distribué en Saskatchewan, la formule de financement est la même. Par contre, les stratégies alternatives pour distribuer le journal à Swift Current sont plus nombreuses. Il y a beaucoup plus d'options. Par exemple, *L'Eau vive* doit fonctionner avec Postes Canada, et la formule de financement ne reconnaît pas cela. Si on prend ces exemples de journaux, il devient évident que la formule devrait reconnaître que les journaux de langue officielle en situation minoritaire sont des cas particuliers.

• (0920)

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Madame Ryan, à votre avis, les journaux de langue minoritaire sont-ils sur un pied d'égalité avec les autres?

**Mme Lily Ryan:** Au Québec, la minorité de langue anglaise, comparativement à la minorité de langue française ailleurs au Canada...? Est-ce bien cela le sens de votre question?

**M. Yvon Godin:** Oui, par rapport à la minorité.

**Mme Lily Ryan:** Je peux vous dire que la plupart des journaux qui sont membres de l'Association des journaux régionaux du Québec ont l'impression que les journaux de langue française à l'extérieur du Québec jouissent d'un avantage, que ce soit en matière de publicité ou de financement de programmes.

**M. Yvon Godin:** Et comment définiriez-vous cet avantage?

**Mme Lily Ryan:** Par rapport à nos membres, je ne suis peut-être pas la personne la mieux placée pour répondre à cette question. Souvent un journal n'a pas un tirage suffisant pour profiter des programmes de financement.

**M. Yvon Godin:** J'écoutais M. Potié tout à l'heure, qui disait qu'il y avait eu une baisse de 35 p. 100.

**Mme Lily Ryan:** Pour la publicité?

**M. Yvon Godin:** Oui.

**Mme Lily Ryan:** Nous n'avons presque rien eu cette année, si ce n'est pendant la campagne électorale.

Le choix des journaux qui obtiennent des publicités est un peu mystérieux. Par exemple, dans l'Outaouais, un journal en particulier a obtenu des publicités pour le programme de rénovation. Il s'agissait d'un programme très important dont la plupart des lecteurs de langue anglaise ne seraient pas au courant en l'absence de leur journal local. Les lecteurs de ce journal pourraient rénover leur maison, obtenir ce financement et donc connaître un avantage économique que les lecteurs d'un autre journal communautaire qui n'a pas eu ces publicités-là n'auraient pas, étant donné que la population n'aurait pas été au courant de l'existence de ce programme à moins de tomber sur l'information en naviguant sur Internet.

**Le président:** Très bien. Merci.

Monsieur Gourde.

[Français]

**M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous ce matin. Les témoignages sont très intéressants.

Chacun d'entre vous a parlé de la relation entre les médias sociaux et vos médias, notamment les journaux et la radio. Je ne sais pas si les défis sont les mêmes pour tous. D'après ce que je sais, les journaux sont pratiquement toujours en ligne. Je sais du moins qu'au Québec, nos journaux régionaux le sont et que la version électronique est mise à jour quotidiennement. Par contre, il doit être plus difficile pour la radio communautaire de travailler en présence de ce qui est pratiquement un concurrent.

Pouvez-vous me parler de la façon dont vous faites face aux nouvelles technologies?

**M. Simon Forgues:** Comme je l'expliquais plus tôt, l'Alliance des radios communautaires du Canada a soumis récemment un projet à Patrimoine canadien. Le but est notamment de concrétiser un projet que nous caressons depuis un certain temps, soit l'acquisition d'applications mobiles pour les quatre principaux systèmes d'exploitation mobiles que sont Android, BlackBerry, Windows Phone et iOS. Le but est que les auditeurs puissent nous écouter non seulement par l'entremise de la bande FM, mais également par celle des nouvelles plateformes.

On nous dit de plus en plus que les jeunes désertent la radio FM, qu'ils sont de moins en moins nombreux à l'écouter. La plupart du temps, ils ont leur iPod vissé aux oreilles. Je pense que parmi les plus jeunes, certains ne savent probablement même pas ce qu'est la radio FM. Par contre, ils savent ce qu'est la diffusion en flux. Ils souscrivent à des services de ce genre pour obtenir de la musique en ligne. Nous ne sommes pas encore présents dans ce domaine, mais ce n'est pas parce qu'on ne veut pas l'être. C'est un projet assez ambitieux, mais il n'empêche que nous aimerions éventuellement arriver là. C'est pourquoi nous travaillons dans ce sens.

Vous avez aussi parlé des médias sociaux. Ça représente un certain défi pour nous, dans la mesure où les gens sont de plus en plus présents sur cette plateforme. À l'ARC, par contre, nous essayons de faire en sorte que ces médias soient davantage des alliés que des ennemis ou des concurrents. Par exemple, nous tentons de convaincre nos membres de l'importance d'être présents sur Facebook et de se servir de cette plateforme comme d'un forum servant à alimenter des discussions qui, par la suite, vont être diffusées sur nos ondes. Nous utilisons aussi Twitter pour relayer des bribes d'information qui vont amener les auditeurs à visiter le site Internet de la station afin d'obtenir la nouvelle au complet.

Il reste que les stations de radio dont les effectifs sont réduits ont de la difficulté à s'acquitter de leur fonction de radiodiffuseur tout en alimentant les plateformes sociales.

● (0925)

**M. François Côté:** En effet, alimenter les plateformes sociales prend énormément de temps. Il faut y être présent le plus souvent possible pour alimenter les discussions. Or certaines stations de radio n'ont qu'une page Web. Elles n'ont pas encore vraiment développé de site, parce qu'elles n'ont pas le temps de le faire. Or comme on le sait, les gens ne visitent pas les sites statiques. Tout ça représente un grand défi pour nous parce que le gouvernement parle de plus en plus de placer de la publicité sur Internet. Il y en aura donc probablement un peu moins à la radio ou dans les médias traditionnels. Ça représente pour nous un grand défi parce que nous devons être présents sur le Web, afin de pouvoir aller chercher notre part de publicité du gouvernement. On aimerait regagner ce qu'on est en train de perdre.

Toutefois, certains de nos membres ont des ressources extrêmement limitées. Je pense ici à Iqaluit, qui compte 500 francophones et où la station dispose d'un demi-employé. Pourtant, ces gens sont en ondes 24 heures sur 24, comme n'importe quelle autre station de radio au pays. Le fait de devoir être partout en même temps représente un défi énorme. C'est pourquoi nous vous demandons d'assurer au moins une permanence dans chacune de nos stations. De cette façon, nous pourrions consacrer un peu de temps au Web et aux nouveaux médias.

**M. Francis Potié:** En ce qui concerne les journaux, les membres de l'APF sont présents sur Internet depuis l'an 2000. Cependant, être présent n'est pas synonyme d'être performant. Il y a une différence. Comme pour tous les autres médias, il faut apprendre à être un média interactif, en plus d'être un média en papier qui paraît toutes les semaines.

Bref, le défi pour les journaux est le même que celui auquel sont confrontées les radios, soit des équipes de petite taille.

Hier, j'ai eu une discussion avec quelqu'un dont j'ai complimenté le site Web. Il m'a répondu qu'il était beau, mais qu'en raison des changements de personnel récents, la priorité irait au journal et que leur site ne serait plus mis à jour aussi fréquemment. C'est toujours un défi.

Internet est un média différent. C'est un média de l'immédiat, il doit être mis à jour constamment. Les comptes Facebook et Twitter demande qu'on soit continuellement en interaction. Il s'agit d'un apprentissage et on doit y consacrer des ressources. Chez nous, les résultats sont variés: certains s'investissent beaucoup, d'autres ne parviennent pas à s'investir autant.

Le deuxième défi, c'est la rentabilité. Les gens investiraient davantage s'ils faisaient plus de revenus avec Internet. Jusqu'à maintenant, aucun journal de notre association ne réalise de revenus appréciables par l'entremise d'Internet.

Il existe un troisième défi. Si l'APF veut appuyer ses membres à l'égard d'Internet, elle le peut difficilement car il n'y a pas beaucoup de financement disponible. Les ressources représentent un défi pour nous aussi. Elles ne sont pas illimitées.

La direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles ne veut pas vraiment se lancer dans Internet. Sauf erreur, c'est parce qu'elle reçoit beaucoup de demandes de financement. Si elle ouvre cette porte, une pression supplémentaire s'ajoutera sur une enveloppe budgétaire limitée. Quant à Industrie Canada, il n'agit plus dans ce secteur, alors qu'autrefois il participait à une franco-communauté virtuelle.

Ça résume la situation. Dans un contexte de lutte contre l'assimilation, c'est sûr qu'un appui du gouvernement pour le Web serait apprécié de la part des médias francophones.

● (0930)

**Le président:** Merci, monsieur Potier.

La parole est à M. Bélanger.

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Merci, monsieur le président. Ma première question s'adresse à vous ou au greffier. C'est une question dont vous aurez bientôt l'habitude.

Il y a plus de deux semaines, le comité a demandé des renseignements à Patrimoine canadien au sujet de la Feuille de route? Patrimoine canadien nous les a promis. Les a-t-on reçus?

[Traduction]

**Le président:** Non, nous n'avons pas reçu...

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** On pourrait aller frapper à leur porte, leur donner un coup de fil ou leur envoyer un courriel pour voir ce qui se passe.

[Traduction]

**Le président:** Oui, à la dernière réunion, j'ai demandé au greffier de s'informer auprès du ministère. Je vais lui demander encore une fois, au nom de tous les membres du comité, d'essayer de savoir quand nous sommes susceptibles...

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** On ne voudrait pas recevoir les renseignements quand on aura fini nos rencontres. Ça ne serait pas très utile.

[Traduction]

**Le président:** Je vais demander tout de suite au greffier de nous faire savoir avant la réunion de jeudi combien de temps il faudra attendre encore pour obtenir des réponses aux questions posées par M. Bélanger.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Ainsi que les renseignements qu'ils avaient promis.

Ensuite, monsieur le président, a-t-on un horaire des rencontres à venir? J'aimerais avoir plus qu'un jour ou deux d'avis, pour mieux me préparer.

[Traduction]

**Le président:** Oui, j'ai demandé au greffier de commencer à inviter les témoins suggérés par les trois partis. Dès que nous obtenons la confirmation de leur présence, que ce soit pour la prochaine réunion ou dans deux ou trois réunions, je lui demande d'émettre tout de suite l'avis de réunion.

Malheureusement, nous avons commencé à inviter les témoins il y a une semaine et demie, et bon nombre d'entre eux n'étaient pas disponibles ou encore ont accepté de comparaître pour annuler ensuite. Nous essayons d'organiser les choses aussi rapidement que possible. J'espère que nous pourrions vous présenter un meilleur calendrier au cours de la semaine qui vient.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Ma prochaine question s'adresse à messieurs, dames des médias.

La semaine dernière, on nous a informés que l'évaluation de mi-parcours de la Feuille de route, que le gouvernement est en train de faire et qui doit être complétée pour mars, ne sera pas rendue publique.

Auriez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

**M. Jacques Gourde:** J'invoque le Règlement.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Gourde.

[Français]

**M. Jacques Gourde:** Je ne comprends pas l'affirmation de mon collègue M. Bélanger. On n'a jamais dit ça ici, en comité.

[Traduction]

**Le président:** D'accord. C'est un point d'information, puisqu'on demande aux membres du comité de s'en tenir à la question à l'étude et de s'assurer que leurs questions n'attribuent pas de commentaires à d'autres membres qui ne sont pas exacts.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, vous nous avez dit que le secrétaire parlementaire vous avait dit que la Feuille de route ne serait pas rendue publique. Vous nous l'avez dit lors d'une réunion, la semaine dernière.

[Traduction]

**Le président:** On m'a dit qu'elle n'était pas disponible et qu'elle ne serait pas rendue publique; donc, comme je l'ai dit précédemment...

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Bon, c'est ce que je dis. Alors, je vous demande.

Comme journalistes...

[Traduction]

**Le président:** Un instant. Comme je viens de le dire, il s'agissait des observations du président. Donc, avant d'attribuer des commentaires à un autre membre du comité, assurez-vous de ne pas vous tromper.

Comme je l'ai dit par le passé, vous êtes libre d'utiliser votre temps de parole comme bon vous semble. J'ai toujours dit cela. Mais essayons de nous en tenir à la question à l'étude...

**L'hon. Mauril Bélanger:** C'est ce que je fais.

**Le président:** ... et aux véritables enjeux, au lieu d'attribuer des commentaires à l'un ou l'autre membre. Ainsi les délibérations du comité se dérouleront de manière plus ordonnée.

Je vous remercie.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Alors, on — et on laissera en suspens l'identité de ce « on » — a dit à notre président que l'évaluation de la Feuille de route ne serait pas rendue publique.

Comme représentants de médias, auriez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

[Traduction]

Le gouvernement compte procéder à une évaluation de mi-parcours de la Feuille de route. Elle devrait être terminée au mois de mars, d'après ce qu'on nous a dit. Elle est déjà en cours à l'heure actuelle.

Le président nous a également informés à la dernière réunion que cette évaluation ne serait pas diffusée à l'intention du public. Je me demandais donc si vous, en tant que représentants des médias, souhaitez formuler des commentaires à ce sujet?

[Français]

**M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** J'invoque le Règlement.

[Traduction]

**Le président:** Un instant. La parole est à M. Weston pour un rappel au Règlement.

Vous avez la parole, monsieur Weston.

[Français]

**M. John Weston:** Concernant ce que M. Bélanger vient de dire, je me rappelle que vous avez dit que...

● (0935)

[Traduction]

Elle n'a pas encore été diffusée, mais...

**L'hon. Mauril Bélanger:** Elle ne peut pas encore être diffusée — elle n'est pas terminée.

**M. John Weston:** C'est tout de même différent que de dire qu'elle « n'est pas publique ».

**Le président:** Ce n'est pas un rappel au Règlement. Comme je l'ai déjà dit, il faut s'en tenir à la question à l'étude.

M. Bélanger a la parole. Il est libre d'utiliser son temps de parole comme bon lui semble. Je comprends que nous sommes saisis d'une motion depuis 15 minutes qui porte sur cette question. Les membres auront donc l'occasion de discuter du moment qui convient pour la diffusion du rapport lorsque ce dernier sera disponible. Pourquoi ne pas garder ce débat pour 15 dernières minutes de la séance? Donnons l'occasion à M. Bélanger d'utiliser son temps de parole. Il dispose de sept minutes et il est libre de s'en servir comme bon lui semble.

Monsieur Bélanger...

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je ne sais pas si on va vous laisser répondre à ma question.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Bélanger, je n'ai pas terminé.

Vous avez la parole.

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Merci, monsieur le président.

Je ne sais pas si on va vous laisser répondre à ma question, mais je vais essayer à nouveau.

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Je vais y répondre. Aujourd'hui, je représente l'Association des journaux régionaux du Québec, mais je travaille dans une salle de nouvelles et c'est moi qui la dirige. En tant qu'organisme médiatique, nous nous intéressons toujours à tous les détails des programmes qui nous touchent directement.

À vrai dire, la Feuille de route n'a pas changé l'avis de ceux qui publient des journaux pour la communauté de langue minoritaire au Québec, comme je l'ai déjà dit. Donc, qu'elle soit publiée bientôt ou un peu plus tard, je ne pense pas que cela aura beaucoup d'impact sur l'association.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je ne pense pas que cela puisse avoir un impact sur l'association si vous n'obtenez pas de fonds en vertu de la Feuille de route. Je suis d'accord avec vous à cet égard.

Mais, comme vous travaillez dans le secteur des médias, je vous demande simplement ce que vous pensez de l'idée que cette évaluation ne soit pas rendue publique — à supposer qu'elle ne sera pas rendue publique?

**Mme Lily Ryan:** Il me faudrait avoir d'autres détails sur les raisons pour lesquelles elle n'a pas été rendue publique.

[Français]

**M. Francis Potié:** Comme tout organisme de médias, on est toujours en faveur de la plus grande transparence possible. On s'attendrait à ce qu'une évaluation effectuée par le gouvernement soit rendue publique. Nous, on en ferait la couverture pour informer le public.

**M. François Côté:** En effet, Francis a bien répondu à la question. S'il y a une valeur à cette nouvelle, on voudrait le savoir.

**L'hon. Mauril Bélanger:** L'ARCC reçoit-elle des contributions des provinces et des municipalités?

**M. François Côté:** Non.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Savez-vous si, sur une base individuelle, vos radios reçoivent des contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux ou des municipalités?

**M. François Côté:** En fait, aucune de nos stations ne reçoit de financement récurrent. Une seule station, au Manitoba, reçoit une petite contribution annuelle par l'entremise des ententes Canada-communautés.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Laquelle?

**M. François Côté:** C'est avec Patrimoine canadien.

**L'hon. Mauril Bélanger:** De quelle station de radio est-il question?

**M. François Côté:** Il s'agit de CKXL à Winnipeg et Saint Boniface. C'est la seule station de radio.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Je crois que vous avez mis sur pied un fonds avec les radios étudiantes et les radios anglophones.

**M. François Côté:** Oui.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Était-ce l'an dernier?

**M. François Côté:** C'était en 2007.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Pourriez-vous me dire quel est l'état actuel de ce fonds? De plus, le gouvernement du Canada y a-t-il contribué?

**M. François Côté:** Non, le gouvernement ne participe pas au financement. Le fonds est pour cette année. En fait, il y a eu une entente avec les radiodiffuseurs privés qui vont verser de l'argent par l'entremise du développement du contenu canadien. On parle d'un

fonds d'environ un million de dollars pour cette année. Si on déduit les coûts d'administration, il reste à peu près 750 000 \$ à distribuer aux radios. Comme je le disais tout à l'heure, cela représente moins de 5 000 \$ par station.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Ainsi, le gouvernement du Canada n'y a pas contribué du tout depuis le début.

**M. François Côté:** Pas encore, mais le gouvernement a quand même permis la création de ce fonds, au début.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Y a-t-il des indications à l'effet qu'il pourrait y contribuer?

**M. François Côté:** On tente de rencontrer des représentants du gouvernement pour parler d'une contribution future.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Vous tentez de rencontrer...

**M. François Côté:** Oui, mais il m'est impossible de vous dire où en sont rendues les démarches. Cela fait partie des plans des responsables du fonds que de rencontrer les responsables gouvernementaux.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Vous ne vous en occupez pas.

**M. François Côté:** Non, je suis un simple membre.

**L'hon. Mauril Bélanger:** En ce qui a trait aux journaux, j'ai pu lire le journal *La Liberté* sur Internet. Par contre, je n'ai pas pu le faire pour *L'Eau vive*. Il y a un site Web, mais le journal n'est pas disponible.

Pourriez-vous me dire à combien de journaux communautaires on peut s'abonner en ligne? Combien de ces journaux peut-on télécharger?

● (0940)

**M. Francis Potié:** Parlez-vous de téléchargement légal?

**L'hon. Mauril Bélanger:** Oui.

**M. Francis Potié:** Ils ne sont pas nombreux. Je pense qu'il y a *L'Express Ottawa*, *La Liberté* et *Le Franco*. Quatre ou cinq d'entre eux publient la version intégrale par abonnement. En ce qui a trait aux autres, ils publient sur une base de données certains extraits du journal et certaines choses qui ne sont pas dans le journal.

**L'hon. Mauril Bélanger:** Y a-t-il un élément stratégique qui fait que tous les journaux se dirigent vers cela?

**M. Francis Potié:** C'est exact. En fait, en ce qui a trait à Internet, les journaux y vont par tâtonnement. Je pense qu'il y a un élément stratégique qui veut que l'on tâche d'être disponible par technologie mobile, mais on n'est pas rendu là.

En effet, il y a une stratégie qui nous amène à vouloir offrir un abonnement électronique.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Galipeau.

[Français]

**M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais, moi aussi, souhaiter la bienvenue à tous nos invités.

J'ai un rapport assez unique avec la radio communautaire. Quand j'étais enfant, j'étais animateur d'une émission d'enfants. Elle n'était pas diffusée par une radio communautaire, mais par une radio commerciale qui avait une antenne d'une puissance de 1 000 watts. J'en ai aussi fait quand j'étais adolescent.

Quand un mouvement de francophones de la région de la capitale nationale m'a interpellé, au cours de l'été 2008, à la suite d'un refus du CRTC d'accorder un permis de radio communautaire francophone dans la région, je suis monté aux barricades. Maintenant, on connaît les résultats.

Je suis à la Chambre des communes depuis 2 110 jours. Je dois vous avouer que malgré cet engouement, je ne suis allé vous voir qu'une seule fois. J'aurais peut-être dû y aller plus souvent. Cependant, vous êtes venus nous rencontrer.

J'aimerais qu'on parle de la culture. Comment pouvons-nous amener la radio communautaire, ou peut-être même les journaux communautaires, à devenir un meilleur miroir des sociétés linguistiques en situation minoritaire? Comment pouvons-nous vous aider dans ce cheminement?

**M. François Côté:** Je voudrais d'abord vous remercier pour votre intervention sur la radio francophone d'Ottawa.

**M. Royal Galipeau:** J'attends encore de lire votre lettre à ce sujet dans *Le Droit*.

**M. François Côté:** Quoi qu'il en soit, je voulais vous remercier.

Pour mieux refléter les communautés qu'on dessert, on a créé une plateforme pour les artistes. Je vais laisser à Simon le soin de vous en parler davantage, parce que c'est lui qui l'a développée.

Le service qu'offre l'Alliance des radios communautaires du Canada consiste en un échange d'émissions. Nous avons en effet sur un serveur une banque d'émissions que nous mettons à la disposition de toutes nos stations. De cette façon, vous pouvez entendre à Cornwall, Victoria ou Yellowknife une émission qui a été réalisée à Chéticamp.

• (0945)

**M. Royal Galipeau:** Mais pas à Iqaluit?

**M. François Côté:** Oui, vous pouvez aussi l'entendre à Iqaluit.

Ça nous donne l'occasion de diffuser la culture de l'ensemble de nos communautés, dans toutes les communautés. Il est évident que nous avons encore du chemin à faire. En effet, nous aimerions que nos stations radio reflètent mieux nos communautés, mais étant donné notre manque de ressources, c'est assez difficile. Ça pose un problème.

La plateforme est l'une de nos initiatives. C'est l'un des bijoux de l'ARC du Canada.

**M. Simon Forgues:** Il y a deux ou trois ans environ, les gens de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique franco-ontariennes sont venus assister à notre assemblée générale annuelle, qui se déroulait à Ottawa, pour s'enquérir auprès de nos membres de la façon dont il pourrait y avoir un rapprochement entre les artistes des communautés et les radios communautaires.

Les artistes avaient exprimé le désir d'être entendus davantage, de bénéficier d'un meilleur rayonnement. Les représentants de nos radios ont répondu qu'il n'était pas toujours facile d'avoir accès à la musique des artistes des communautés. Les raisons sont, entre autres, que la distribution se fait difficilement, qu'il y a du roulement de personnel au sein des stations de radio et que les coûts inhérents à la promotion des artistes sont élevés. C'est coûteux, par exemple, d'envoyer des disques compacts par la poste. On en est venu à la conclusion qu'il faudrait créer une plateforme nationale où seraient téléchargés des fichiers musicaux des artistes de nos communautés. De cette façon, on pourrait avoir accès à ces fichiers gratuitement et rapidement, même instantanément dans le cas où une radio serait branchée sur le serveur au moment où la chanson serait ajoutée.

Le but était de faire en sorte que la musique d'un artiste de l'Ouest canadien, par exemple du Manitoba ou de la Saskatchewan, soit diffusée dans les provinces de l'Atlantique et vice-versa. Ainsi, les chansons d'artistes de l'Acadie pourraient être diffusées sur les ondes de stations de radio situées dans l'Ouest canadien ou en Ontario. Ce projet a été terminé cet été, sans aide financière supplémentaire, c'est-à-dire que l'ARC du Canada a pris à sa charge l'hébergement, la mise en oeuvre et le maintien de cette plateforme. Les artistes jouissent maintenant d'une plateforme qui leur permet de diffuser leurs oeuvres musicales. Ce faisant, les stations de radio peuvent accéder plus rapidement et plus facilement aux oeuvres de nos artistes.

Mieux encore, nos collègues de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec se sont dit à ce jour très ouverts et enclins à adhérer à ce service. Ça ne s'est pas encore concrétisé, parce qu'on veut éprouver la plateforme. Il y a encore des ajustements à faire, mais on espère que d'ici très peu de temps, les quelque 30 radios communautaires de l'ARC du Québec auront elles aussi accès à ce matériel. Non seulement les artistes de nos communautés vont-ils pouvoir voyager dans les provinces à l'extérieur du Québec, mais ils pourront également voir leur musique diffusée par les stations de radio du Québec.

**M. Royal Galipeau:** Je vous félicite de cette initiative.

C'est très important parce que les grands diffuseurs ne donnent pas accès aux artistes francophones d'ailleurs au Canada. Ils ne font pas partie du message sécessionniste des autres polarisations politiques. Ils ne servent pas au message...

**M. Simon Forgues:** Le but...

**M. Royal Galipeau:** Si vous réussissez à faire ça, vous allez aider toute la francophonie canadienne, non seulement dans les neuf provinces qui ne sont pas le Québec et les trois territoires du Canada, mais aussi au Québec.

**Le président:** Merci.

**M. Royal Galipeau:** Combien de temps reste-t-il?

J'avais des questions pour 10 minutes de plus.

**Le président:** Il n'y a plus de temps.

Monsieur Lauzon, c'est à vous.

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Non, je n'ai pas de question.

**Le président:** Monsieur Trottier, vous avez la parole.

**M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être venus ce matin.

J'ai quelques questions à poser sur les jeunes. La jeunesse, pour moi, représente le futur des communautés linguistiques en situation minoritaire. J'ai passé une bonne partie de ma vie en Alberta. J'ai eu recours aux médias francophones dans cette région et également en Ontario.

Maintenant, j'habite à Toronto. Encore une fois, les journaux et les radios francophones sont très importants pour la survie et l'épanouissement de la communauté francophone dans ces milieux.

Avez-vous des projets ou des initiatives pour attirer les jeunes? Comme vous le disiez, les plateformes pour les jeunes d'aujourd'hui sont différentes. Ils n'utilisent pas vraiment la radio traditionnelle, ni la télévision traditionnelle, ni les journaux.

En fait, ma question s'adresse à tous les témoins. Avez-vous des programmes, des projets et des initiatives qui visent la jeunesse? Y a-t-il un changement de cap, en termes de vos activités pour attirer les jeunes?

● (0950)

**M. François Côté:** C'est évident qu'ils représentent le futur de nos radios. C'est extrêmement important qu'on implique la jeunesse dans nos radios. Souvent, des radios étudiantes dans les écoles vont enregistrer certaines de leurs émissions qui, elles, sont diffusées sur nos ondes.

Également, on invite les jeunes à venir faire des émissions dans nos stations de radio, que ce soit en soirée ou les fins de semaine. On peut ainsi les initier à la culture et à la radio. Souvent, ces jeunes vont demeurer dans nos radios et vont y faire une carrière.

Pour nous, il est encore plus important de développer encore plus de projets avec les jeunes. Toutefois, comme vous le savez, il n'existe pas non plus de nombreuses avenues où présenter des projets pour pouvoir être financé, parce que nous sommes des radiodiffuseurs. On ne s'insère pas facilement dans quelque programme que ce soit. C'est le problème. Il n'y a pas nécessairement d'avenue où nous pouvons présenter nos projets.

**M. Bernard Trottier:** Merci.

Je m'adresse maintenant à Mme Ryan.

Parlons des journaux communautaires,

[Traduction]

Des journaux canadiens.

À votre avis, les jeunes lisent-ils les journaux communautaires? Sinon, pourquoi? Et que pouvez-vous faire pour augmenter votre effectif-lecteurs chez les jeunes qui appartiennent à votre communauté linguistique?

**Mme Lily Ryan:** L'une des obligations de journaux communautaires qui s'adressent à une communauté de langue minoritaire consiste à expliquer à la population ce qui se passe autour d'elle. Au Québec, les jeunes reçoivent beaucoup d'appui. Le Secrétariat à la jeunesse est rattaché directement au cabinet de M. Charest. Ce qui influe sur les jeunes est très important pour les jeunes. Dans la mesure du possible, nous couvrons les activités du côté francophone pour la gouverne de la population de langue anglaise.

Nous entretenons des relations très suivies avec les organismes qui s'occupent des jeunes. Forum Jeunesse est un organisme qui a un programme de financement. Cet organisme accorde des subventions d'un maximum de 5 000 \$ pour des projets entrepris par les jeunes pour les jeunes. Donc, dans la mesure du possible, nous parlons de ces initiatives dans les journaux. Tous nos membres font cela. Même si les jeunes ne lisent pas toujours le journal, leurs familles le font, et cette information finit par leur parvenir. Cela les ramène chez nous, car nous publions toujours les adresses de sites Web et ils rétablissent le contact.

Mais il ne fait aucun doute que c'est surtout la population d'âge adulte qui lit les journaux et la publicité dans les journaux et qui écrit des lettres. Mais les jeunes sont dynamiques et, par conséquent, nous couvrons leurs activités. Nous publions des photos de jeunes. À la première page, il y a des photos de jeunes qui participent activement

à améliorer la vie de leur collectivité. Donc, eux et leurs amis lisent le journal.

[Français]

**M. Bernard Trottier:** Avez-vous des données sur le nombre de lecteurs et d'auditeurs qu'on trouve parmi la jeunesse? Comment la définissez-vous? Avez-vous des données? Il y a peut-être des anecdotes que vous pouvez partager avec la jeunesse.

**M. Francis Potié:** Les lecteurs ont jusqu'à 18 ans. En fait, on n'a pas vraiment de données à ce sujet, mais on pourrait probablement se pencher là-dessus. Un sondage va être publié bientôt, mais il porte sur les lecteurs adultes.

Je peux dire, en revanche, que presque tous nos membres ont des projets jeunesse, que ce soit une publication étudiante, un partenariat avec le conseil scolaire ou des ententes avec l'organisme Canadian Parents for French. En effet, rares sont ceux qui ne font pas de tentative de ce côté-là. C'est un défi, en ce sens que les jeunes de 14 ans n'ont pas nécessairement envie de lire des textes sur le zonage dans leur municipalité.

● (0955)

**M. Bernard Trottier:** Selon vous, à quel âge peut-on parler de jeunesse? Est-ce à 18 ans, à 25 ans?

**M. Francis Potié:** Je pense que c'est graduel. On a découvert que les lecteurs de journaux locaux étaient des gens qui s'investissaient dans leur communauté et que les propriétaires de maisons étaient plus portés à lire le journal local parce que cette réalité les touchait davantage. Pour ce qui est de savoir à quel moment quelqu'un devient un lecteur assidu du journal, ça varie.

**M. Bernard Trottier:** Un lecteur engagé.

**Le président:** Merci.

Madame Michaud, vous avez la parole.

**Mme Éloïse Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD):** Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vais revenir brièvement sur ce qu'a dit mon collègue M. Godin au sujet de l'élaboration de la Feuille de route pour la dualité linguistique.

Vous avez établi certains projets, certaines priorités. Avez-vous eu l'occasion de présenter ces projets et ces priorités au gouvernement, au début de l'élaboration de la Feuille de route qu'on étudie présentement?

**M. Francis Potié:** Plusieurs consultations ont eu lieu, entre autres pour tout ce qui entourait le Sommet des communautés francophones et acadiennes. On s'attendait à ce que le gouvernement s'en inspire pour élaborer sa Feuille de route. Je crois que M. Lord avait effectué une consultation, à cette époque. Nous avons exprimé notre point de vue à ce moment-là. Ça a donné lieu à une mention sur les médias dans la Feuille de route. Bref, nous avons eu l'occasion de nous exprimer, mais nous n'avons pas obtenu tous les résultats escomptés.

[Traduction]

**Mme Éloïse Michaud:** Je suppose que je pourrais vous poser la même question, madame Ryan.

**Mme Lily Ryan:** Je suis certaine que nous avons participé à ces mêmes discussions au sujet des programmes.

[Français]

**Mme Éloïse Michaud:** Vous avez mentionné que la même formule de financement allait s'appliquer à tous les médias, peu importe la situation. Par contre, il est bien évident que la situation n'est pas la même pour toutes les régions.

Ma question s'adresse peut-être plus spécifiquement à l'ARC du Canada.

Pourriez-vous nous donner un aperçu de la situation des radios communautaires au Canada, et nous dire si certains besoins régionaux spécifiques devraient être ciblés dans le cadre d'une prochaine Feuille de route?

**M. François Côté:** Les besoins ne sont pas propres à de petits marchés ou à de grands marchés: ils sont les mêmes, que ce soit à Shediac au Nouveau-Brunswick, où les choses vont bien, ou à Yellowknife, où la station ne dispose que d'un demi-employé et dont la situation est très difficile.

En fait, nos grandes stations de radio servent à épauler les plus petites. Si elles ne développent pas de nouveau contenu, de nouvelles expertises, tout le réseau en souffre. Que la station soit grande ou petite, les besoins sont les mêmes. Elles ont toutes besoins d'argent. La situation est difficile pour nos communautés. Elles reçoivent de toutes parts des demandes de financement. Comme vous le savez, le montant d'argent pouvant être investi dans des causes est limité. Or quand nous devons concurrencer avec les organismes de lutte contre le cancer ou avec les scouts, nous sommes assez bas dans la liste, pour ce qui est des dons.

On vous a dit que les campagnes de financement étaient de plus en plus difficiles, et c'est vrai. Le fait d'être une grande ou une petite station n'y change rien. Les besoins sont les mêmes.

**M. Simon Forgues:** Un peu plus tôt, M. Côté parlait de stations où ça fonctionne mieux. On me dira que la plupart d'entre elles sont situées au Nouveau-Brunswick. Toutefois, elles ont un poids un peu plus lourd sur leurs épaules, à cause de leur situation. En effet, elles vont avoir à donner de la formation à des petites stations un petit peu plus... Elles vont devoir les épauler sur le plan de la formation de bénévoles. Elles vont pouvoir aussi à leurs besoins en matière de programmation.

On parlait plus tôt d'un serveur d'échanges d'émissions nationales auquel toutes les communautés contribuent. Bien sûr, ces grosses radios ont un poids plus grand sur leurs épaules, parce qu'elles tirent mieux leur épingle du jeu. Même quand elles vivent mieux — si on peut s'exprimer ainsi —, elles ont quand même le poids relatif à leur condition, car elle est probablement meilleure que celle de Rivière-la-Paix ou encore de Gravelbourg. C'est drôle à dire, mais c'est ça.

• (1000)

**Mme Éloïse Michaud:** Combien de temps me reste-t-il exactement?

**Le président:** Il vous reste une minute.

**Mme Éloïse Michaud:** Vous dites que la jeunesse est votre priorité. Y aurait-il une mesure précise que vous aimeriez voir dans la prochaine Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, afin de permettre d'impliquer la jeunesse un petit peu plus dans vos programmations ou dans le fonctionnement, à la radio ou à la télé?

**M. Francis Potié:** Nous faisons des projets. Je vais vous donner un exemple. On essaie de mettre en oeuvre des initiatives pour appuyer la presse étudiante dans les universités et collèges francophones en situation minoritaire. On découvre que c'est bien compliqué, parce qu'il y a un gros problème de continuité chez les intervenants, car ils n'ont pas d'argent. Nous n'en avons pas assez pour tout payer pour eux, pour permettre d'offrir un certain mentorat continu à tout ce secteur.

Je ne fais que donner cet exemple.

**Mme Éloïse Michaud:** Si je comprends bien, la priorité serait le financement récurrent, n'est-ce pas?

**M. Francis Potié:** Oui, le financement récurrent est toujours plus intéressant que le financement ponctuel. Il est rare qu'un problème se règle en un an.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Monsieur Weston.

[Français]

**M. John Weston:** Merci, monsieur le président, et merci à nos invités d'aujourd'hui.

C'était une conversation vraiment très intéressante, qui comportait plusieurs aspects. Il y a la question du partage des revenus gouvernementaux et celle des tendances dans nos médias, les journaux et la radio.

Je suis député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country. C'est là qu'ont eu lieu les Jeux olympiques d'hiver dont on a parlé plus tôt. À mon avis, il n'y a pas de radio communautaire dans la deuxième langue en Colombie-Britannique. Il est possible que CBC ou Radio-Canada fasse l'équivalent de la radio communautaire au Québec, sur un plan conceptuel.

Nous avons bien sûr des journaux communautaires. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de rencontrer un représentant d'une association nationale de journaux communautaires. Je pense qu'il va poser la même question que vous venez de me poser.

Je pense qu'il y a vraiment deux enjeux qui sont un peu mélangés. Il y a celui de l'égalité. M. Godin a demandé si on était conseillé. Je pense que cela touche un peu la justice et l'égalité. Le gouvernement partage-t-il équitablement ses revenus?

Le deuxième enjeu est de voir comment le gouvernement peut communiquer de façon plus efficace. Je vous pose cette question, madame Ryan. Sur quoi mettez-vous l'accent?

[Traduction]

Est-ce l'équité des dépenses gouvernementales?

[Français]

Est-ce l'efficacité du gouvernement à communiquer son message?

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Premièrement, vous avez de la chance de venir d'une région qui possède des journaux communautaires aussi performants. Les journaux chez vous sont très prospères, et toutes les régions du Canada auraient de bons enseignements à tirer de l'expérience du secteur des journaux de la Sunshine Coast.

[Français]

**M. John Weston:** Je vais le leur dire.

[Traduction]

Je vais leur transmettre votre message.

**Mme Lily Ryan:** Je dirais que vos deux questions sont d'importance égale. Il est évident que la distribution des crédits rattachés aux programmes doit être juste. C'est l'évidence même, à mon avis.

Deuxièmement, que les citoyens soient bien informés des questions qui les touchent directement me semble également constituer une exigence absolue dans toute démocratie. Il faut examiner les statistiques concernant la façon dont les citoyens obtiennent leurs informations, notamment ceux qui se trouvent en milieu rural où Internet et la publicité sur Internet ne les rejoignent pas encore. Cela laisse les journaux communautaires.

• (1005)

[Français]

**M. John Weston:** Je pense que vous avez raison. Dans mon comté, tous les gens lisent les journaux communautaires *from page to page*.

Si vous pouvez persuader le ministre responsable des affaires culturelles que c'est la meilleure façon de communiquer un message, je pense que vous parviendrez à obtenir bien davantage de la part du gouvernement.

**Mme Lily Ryan:** Merci.

**M. John Weston:** Aimerez-vous ajouter quelque chose?

**M. François Côté:** Je peux dire que la dernière année a été extrêmement difficile sur le plan de la publicité, parce qu'un choix avait été fait: c'était l'année de la télévision et d'Internet. Les radios et les journaux ont écopé, et très durement. Il y a eu une baisse de plus de 85 p. 100 pour ce qui est des revenus provenant du gouvernement fédéral. Il ne restait plus grand-chose pour nous. Les choses vont légèrement mieux cette année, mais plusieurs campagnes se passent dans les journaux et à la télévision, mais pas à la radio.

Comme on le dit à Travaux publics, une partie de la population n'est pas desservie ou ne reçoit pas le message du gouvernement. C'est ce à quoi on travaille en ce moment. On veut que tous les Canadiens aient accès à ce message, mais ceux-ci ne sont pas tous touchés par ce message. Comprenez-vous?

Il est évident, pour nous, que la portion des messages du gouvernement doit être plus importante.

**Le président:** Merci.

Monsieur Aubin.

**M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD):** Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, messieurs Forgues, Côté et Potié, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être parmi nous ce matin.

En principe, on se rencontre pour évaluer une Feuille de route dont le programme d'évaluation est pour le moins saugrenu. On ne dispose pas encore du rapport de mi-parcours et on ne sait pas non plus si on l'aura un jour, ce qui rend un peu compliquée l'évaluation de cette Feuille de route.

On va donc sauter une étape et se projeter immédiatement dans la prochaine Feuille de route. Si jamais on obtient un rapport de mi-parcours, on pourra faire une comparaison entre ce que vous souhaitiez pour l'avenir et ce qui se passe essentiellement.

Le défi des prochaines quatre minutes et demie repose sur vos épaules. Vous vous partagerez le temps de parole. J'aimerais que chacun des organismes entende le plus clairement possible ce que sont vos attentes, et si le mot « attentes » est trop problématique, appelons cela des suggestions.

Quelles sont vos suggestions sur le financement de vos organismes, concrètement? Voulez-vous continuer à essayer de survivre à l'aide de la publicité ou attendez-vous autre chose?

Quelles sont vos suggestions sur la gouvernance et le mode de gestion en ce qui a trait aux relations entre le gouvernement et votre organisme?

Finalement, quelles seraient vos suggestions sur le mécanisme de consultation auprès des communautés linguistiques en situation minoritaire?

**M. Francis Potié:** Je vais tenter de répondre à certaines de ces questions.

En ce qui a trait au financement, je dirais que pour les journaux, l'adaptation aux nouveaux médias est un défi de taille, compte tenu de la quantité limitée de ressources. Il s'agit non seulement d'un grand défi pour nous, mais aussi d'une sérieuse menace pour les francophones en situation minoritaire. On se trouve dans un contexte où les médias ont de la difficulté à être concurrentiels. C'est effectivement difficile de concurrencer avec *The New York Times* et CNN.

Pour ce qui est du Fonds du Canada pour les périodiques, c'est un très bon programme, mais je pense encore qu'il devrait être conçu de façon à tenir compte du fait que notre réalité, en termes de marché, n'est pas celle d'un journal qui peut être livré à domicile et atteindre 100 p. 100 de la population.

En ce qui a trait à la gouvernance, je vous avoue ne pas penser énormément à cette question. Je vais me fier davantage à mon porte-parole, la FCFA, pour vous faire part du point de vue de la communauté. Normalement, on appuie cela.

Quant à la consultation, j'aimerais qu'elle soit plus continue et davantage sous forme de dialogue. Je vais vous donner un exemple. On nous consulte, on nous demande ce qu'on veut, on retourne chez soi, on procède à la rédaction, puis on nous dit: « Voilà le programme ». Parfois ça fonctionne, et parfois ça ne fonctionne pas. Je pense que le fait d'opter plutôt pour des échanges continus serait plus satisfaisant et que le gouvernement disposerait d'un programme dont les objectifs seraient davantage atteints.

• (1010)

**M. François Côté:** Du côté des radios communautaires, on aimerait bien voir dans la prochaine Feuille de route un volet consacré aux médias communautaires, qui serait spécifique aux médias. On ne le retrouve pas dans la présente Feuille de route, où il n'y a qu'une petite mention.

Il est évident qu'un financement de base est fondamental pour nous. C'est ce qu'on recherche le plus. Ce financement assurerait au moins une permanence dans chacune de nos radios. Ça nous permettrait d'être présents dans les nouveaux médias.

Je suis d'accord avec M. Potier pour dire que ça représente un défi énorme pour de petites entreprises comme les nôtres.

Aussi, ce serait important, pour nous, d'augmenter les échanges par l'entremise de consultations.

Pour ce qui est de la gouvernance, on va se rallier à la FCFA.

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Ma contribution, au nom de l'Association des journaux régionaux du Québec, serait de vous dire que je suis essentiellement d'accord avec ce qu'ont dit Francis et François.

S'agissant du contexte actuel, c'est-à-dire la présence des médias sociaux et des sites Web, il est évident que l'aide devient critique si nous souhaitons maintenir notre présence et continuer à suivre de près l'actualité. Aucun d'entre nous ne possède les crédits nécessaires pour être aussi dynamique que les grands quotidiens. Chacun d'entre nous se trouve aux prises avec ce problème-là.

Quant à la gouvernance, je n'ai pas de commentaires à faire à ce sujet.

Pour ce qui est des consultations, l'Association des journaux régionaux du Québec est toujours prête à communiquer avec le gouvernement concernant la façon d'administrer les programmes plus efficacement. Il est important de maintenir le dialogue.

**Le président:** Je vous remercie.

Monsieur Menegakis.

[Français]

**M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC):** Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et de vos présentations.

Dans vos organisations, avez-vous des membres représentant les médias de communautés multiculturelles?

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Au cours des deux dernières années, nous avons longuement discuté de la définition d'un journal. Est-ce qu'on peut qualifier quelque chose de journal simplement parce que l'information est imprimée sur du papier? Peut-on qualifier de « journal » quelque chose qui apparaît seulement dans une période électorale? Faut-il que le « journal » ait des abonnés? Doit-il avoir une page éditoriale? Beaucoup de journaux avec un grand J n'ont pas de page éditoriale.

Nous employons le terme « journaux ethniques »; il y en a beaucoup autour de Montréal. Nous avons plusieurs membres — et c'est ainsi que nous définissons un journal: c'est le fait d'être membre d'une association accréditée. Cela donne à ceux qui lisent les journaux la tranquillité d'esprit qui accompagne la certitude d'avoir affaire à des journalistes professionnels. Les groupes multiculturels ont recours à des journalistes professionnels pour leurs journaux, et certains d'entre eux deviennent membres d'associations. Il s'agit de les trouver et d'établir une relation avec eux. Nous avons un certain nombre de membres qui publient des articles soit exclusivement, soit partiellement, dans une autre langue.

**M. Costas Menegakis:** Merci.

J'ai une question pour le représentant de l'Association des radios communautaires, M. Côté.

En 2009, notre gouvernement a ordonné au CRTC de procéder à un examen public de ses politiques à l'égard des radios de campus et communautaires. Ma question concerne plus précisément la rationalisation du cadre de réglementation qui vous donne de la souplesse au niveau de votre programmation. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

•(1015)

[Français]

**M. François Côté:** La révision de la politique de la radio communautaire a été très bonne pour le secteur, tant pour les radios de campus que pour les radios communautaires. La nouvelle politique offre un peu plus de souplesse et elle est aussi beaucoup plus simple à administrer pour les stations de radio.

Pour ce qui est de la souplesse de la programmation, je ne suis pas certain qu'on ait atteint ce qu'on voulait, parce qu'on avait demandé

certaines choses. Cela dit, grâce à cette nouvelle politique, c'est beaucoup plus simple aujourd'hui de faire de la radio que ce ne l'était avant 2009. C'était très compliqué.

[Traduction]

**M. Costas Menegakis:** Merci.

Il a été question à une ou deux reprises de journaux qui sont utilisés en période électorale. Vous en avez parlé deux fois, madame Ryan.

Je suis curieux: puisque vous parlez spécifiquement du Québec, pourriez-vous me dire si les députés du Québec ont recours à leurs journaux locaux pour renseigner leurs électeurs sur les programmes gouvernementaux. Êtes-vous en train de nous dire qu'ils ne le font pas?

**Mme Lily Ryan:** Voulez-vous dire en dehors des périodes électorales?

**M. Costas Menegakis:** Oui. Vous avez parlé du programme de rénovation domiciliaire, et il y en a d'autres. Je peux vous garantir que, dans ma propre circonscription électorale, j'ai recours aux journaux communautaires pour renseigner mes électeurs sur les programmes gouvernementaux dont ils voudront peut-être se prévaloir. N'avez-vous pas eu cette même expérience chez vous?

**Mme Lily Ryan:** C'est assez aléatoire. Nos députés locaux font passer des publicités pour la campagne des coquelicots, ou encore pour la nouvelle année, pour souhaiter Joyeux Noël à la population ou pour la Fête du Canada. C'est à ce moment-là qu'on nous demandera de publier une carte d'affaires, par exemple, au même moment où tout le monde transmet des salutations à la population, ou encore pour une question liée à la sécurité dans les écoles...

**M. Costas Menegakis:** Donc, ces publicités ne sont pas directement liées à un programme, le programme de rénovation domiciliaire ou le programme Nouveaux Horizons pour les aînés...?

**Mme Lily Ryan:** Je n'ose pas vous dire « jamais », mais je dirais que c'est très rare.

**M. Costas Menegakis:** Avec l'avènement d'Internet et l'explosion du trafic Internet, nous avons assisté à une augmentation considérable du recours aux ordinateurs, etc., mais je suis d'accord avec vous pour dire que tous les ménages n'ont pas d'ordinateur et que tout le monde ne passe pas par ces moyens technologiques-là pour s'informer. Je songe en particulier aux aînés, car j'imagine que bon nombre d'aînés n'ont pas d'ordinateur chez eux et n'ont pas appris à s'en servir.

Est-ce que les journaux locaux que vous représentez sont livrés à toutes les maisons?

[Français]

**M. Francis Potié:** Cela varie. Dans certaines communautés composées de 80 p. 100 et plus de francophones, le journal est distribué à toutes les portes. Par contre, si la communauté est composée de 5 p. 100 de francophones, ce n'est financièrement pas très rentable de distribuer un journal à tout le monde. Le journal est alors payé par abonnement. Non, il n'est pas distribué à toutes les portes. Il est distribué aux portes auxquelles on a pu frapper pour obtenir une souscription.

[Traduction]

**M. Costas Menegakis:** Et qu'en est-il des journaux locaux de langue anglaise...?

**Mme Lily Ryan:** C'est la même chose. Certains sont distribués gratuitement dans les *Publisac*.

**M. Costas Menegakis:** La majorité sont donc gratuits, n'est-ce pas?

**Mme Lily Ryan:** Non. Par exemple, celui dont je suis la rédactrice a un tiers d'abonnés. Donc, il n'est pas exact de dire que tous sont gratuits.

**M. Costas Menegakis:** Je vous remercie.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Harris, vous avez la parole.

**M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD):** Merci à vous tous de votre présence. Pour changer, je vais parler en anglais. C'est la langue dans laquelle je me sens à l'aise aujourd'hui.

Vous êtes sans doute au courant du fait que plusieurs membres de l'opposition ont soulevé la question de l'évaluation de mi-parcours de la Feuille de route. Je me permets de préciser que, si c'est le cas, c'est parce que nous estimons que cette évaluation de mi-parcours revêtira une très grande importance pour la planification des prochaines activités et de la prochaine période. Il est donc très important d'obtenir beaucoup de rétroaction — et j'ai bien noté vos commentaires aujourd'hui sur ce qui vous semble souhaitable par rapport aux prochaines étapes.

Puisque nous avons un peu évoqué la question des jeunes et de leur participation, je voulais vous poser une ou deux questions à ce sujet. Serait-il juste de dire, par rapport aux nouveaux médias, par exemple, que le degré d'implication des journaux et des radios chaque année dépend pour le moment de la mesure dans laquelle vous avez un bénévole ou un employé qui s'y connaît vraiment; en d'autres termes, que les journaux et les radios qui sont les plus impliqués ont accès à ce genre de personnes, alors que les autres, non? Est-ce exact?

[Français]

**M. François Côté:** Absolument. *Yes.*

• (1020)

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Oui, on peut dire cela, mais cela dépend également de ce qui se passe au sein du journal, quel que soit l'intérêt que porte l'école à l'activisme. Souvent cela dépend de la mesure dans laquelle les enseignants font la promotion des médias.

Il est question d'une initiative au Québec où l'on retrouve un mot clé en ce moment — qui est en quelque sorte un nouveau mot à la mode —, c'est-à-dire, le mot plate-forme. Le ministère de la Culture au Québec travaille à l'élaboration d'une plate-forme; il s'agirait d'un système d'échange d'information à l'intention des journaux communautaires qui permettrait d'échanger des articles et de les télécharger sur tout le territoire du Québec. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure cela fera augmenter le nombre de jeunes lecteurs.

**M. Dan Harris:** Étant donné que bon nombre des organismes que vous représentez — mais non tous — sont des organismes à but non lucratif, est-ce qu'il y en a qui présente une demande l'été en vertu du programme d'emplois d'été pour les jeunes, et vous arrive-t-il d'en avoir?

[Français]

**M. François Côté:** Certaines de nos stations reçoivent des étudiants l'été, mais il n'y en a pas beaucoup. Cela représente peut-être environ 10 p. 100 des stations de radio. Tout dépend des marchés.

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Je ne suis pas au courant des chiffres pour l'ensemble du Québec, mais je dirais qu'ils sont sans doute moyens ou faibles.

[Français]

**M. Francis Potié:** Je ne garde pas de statistiques à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous encourageons nos membres à faire une demande en ce sens. Plusieurs le font et, normalement, ils obtiennent un employé.

[Traduction]

**M. Dan Harris:** Je suis quand même content de savoir qu'ils font cela. Bien sûr, ce serait bien qu'il y ait plus d'emplois de disponibles. Ce programme est disponible d'un bout à l'autre du pays.

Par rapport à vos commentaires, la plupart d'entre vous ont évoqué la question du financement de base. Cela semble être le cas dans tous les secteurs de l'activité gouvernementale à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de transports publics, d'infrastructure ou des projets qui intéressent les villes, les provinces ou les différents organismes. Tous cherchent un financement stable à long terme sur lequel ils peuvent compter pour faire leur planification.

Quelle importance attachez-vous à cela — c'est-à-dire, l'obtention d'un financement stable à long terme qui vous permettrait de faire votre planification sur deux, trois, cinq ou même dix ans?

[Français]

**M. François Côté:** Je vous dirais que pour les stations de radio communautaire, c'est primordial. Étant donné que le financement provenant des collectes de fonds et de la publicité baisse d'année en année, disposer d'un financement de base devient critique. Plusieurs de nos stations de radio connaissent de grandes difficultés. Dans le cas d'Iqaluit et de Rivière-la-Paix, il s'agit d'employés prêtés par le journal ou l'Association canadienne-française de l'Alberta. Or ceux-ci ne sont guère mieux nantis, ce qui fait qu'à un moment donné, la situation va devenir difficile. Pendant un certain temps, on pensait même perdre la station d'Iqaluit. Au cours des dernières années, ça a été le cas d'autres stations également. Disposer d'un financement de base est critique, du moins pour nous.

[Traduction]

**Mme Lily Ryan:** Il ne fait aucun doute qu'un financement stable pour de petits journaux serait particulièrement intéressant dans le cadre d'un programme permettant d'engager des responsables des ventes de publicité, parce que nous avons constaté à maintes reprises que, une fois que le responsable des ventes est en poste, la stabilité du journal est beaucoup plus sûre.

Pour en revenir à votre question sur les jeunes, je voulais mentionner que, même si notre lectorat est composé principalement d'adultes, les personnes qui travaillent dans les journaux sont bien souvent des jeunes. Il s'agit de pigistes dans tous les services, qu'ils soient graphistes ou journalistes; ils travaillent pendant une ou deux années pour les médias locaux avant de passer à de plus grandes compagnies...

**M. Dan Harris:** Pour lancer leur carrière.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Lauzon.

[Français]

**M. Guy Lauzon:** Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos invités.

[Traduction]

Madame Ryan, vous avez parlé il y a quelques instants du recrutement d'un responsable des ventes. J'aimerais donc savoir quel pourcentage de vos ressources financières est attribuable à la publicité, par exemple.

**Mme Lily Ryan:** Les journaux sont tous très différents, et donc, au nom de l'Association des journaux communautaires...

**M. Guy Lauzon:** Donnez-moi une moyenne.

**Mme Lily Ryan:** Concernant le pourcentage qui est attribuable aux ventes de publicité...?

Sur le plan professionnel, je représente trois journaux. Notre compagnie indépendante compte trois journaux, et la vente de publicité fournit environ 80 p. 100 ou 90 p. 100 de nos revenus.

• (1025)

**M. Guy Lauzon:** D'où viennent les autres revenus?

**Mme Lily Ryan:** Nous avons quelques abonnés, et nous obtenons également de l'aide du fonds des rédacteurs.

[Français]

**M. Guy Lauzon:** Et pour les radios communautaires?

**M. François Côté:** La publicité représente environ 30 ou 35 p. 100. Le reste provient des campagnes de financement.

**M. Guy Lauzon:** Est-ce que la proportion de 35 p. 100 pourrait être augmentée?

**M. François Côté:** Ça ne serait pas possible au niveau local. Ça le serait peut-être au niveau national. Bien sûr, on aimerait que la portion de la publicité gouvernementale soit beaucoup plus élevée.

**M. Guy Lauzon:** Mais pour la publicité locale, il y a des entreprises locales.

**M. François Côté:** Oui, mais vous savez comme nous que l'économie étant ce qu'elle est en ce moment, ce n'est pas nécessairement facile partout. Il y a certaines villes où ça va mieux.

[Traduction]

**M. Guy Lauzon:** Très bien.

[Français]

Connaissez-vous la station CHOD, à Cornwall?

**M. François Côté:** Oui, j'ai été directeur général à cette station.

**M. Guy Lauzon:** En ce moment, elle va bien.

**M. François Côté:** Oui.

**M. Guy Lauzon:** Elle était aux prises avec de sérieux problèmes, mais grâce à la publicité, elle commence à bien s'en sortir.

[Traduction]

C'est la même chose pour les journaux. Nous avons un ou deux journaux hebdomadaires à Cornwall, par exemple, soit *Le Journal de Cornwall*... Je ne sais pas si vous le connaissez. Il avait un tirage de 800 autrefois, mais maintenant, c'est 25 000. Par contre, le *Seaway News*, qui est un journal hebdomadaire, a un tirage de 37 000 en anglais. Les journaux sont distribués gratuitement. Et maintenant, ils ont une version française.

Les ventes de publicité se multiplient, mais je ne veux pas y mettre de publicité. Je ne veux pas faire de publicité dans *Le Journal de Cornwall*. J'ai écouté mon cœur à l'époque où il n'y avait que 800 abonnés, mais c'est d'autant plus intéressant maintenant qu'ils en ont 25 000.

Quand on veut faire de l'argent, il faut parfois en dépenser d'abord. Ce que vous dites est tellement critique, et je me demande s'il ne faut pas par moments aller un peu plus loin. C'est ça le sens même de l'activité commerciale, surtout que la concurrence dans le secteur des médias est féroce depuis cinq ans. Beaucoup d'organismes médiatiques n'ont pas survécu les cinq dernières années. Nous avons une radio de langue anglaise à Cornwall qui a fait faillite à cause de la concurrence. C'est le principe de la survie du plus apte et si je peux vous donner un conseil, je recommanderais que vous soyez plus agressif et que vous investissiez dans un responsable des ventes pour pouvoir vendre davantage de publicité.

[Français]

Avez-vous des commentaires à faire?

**M. Francis Potié:** Je suis d'accord avec vous. Pour un journal, le nerf de la guerre est de vendre de la publicité.

Cependant, notre réalité est différente. Par exemple, de 5 000 à 6 000 personnes parlent français à la maison en Saskatchewan, alors que le total de citoyens de langue maternelle française est de 16 000 ou de 17 000. Si tout le monde lisait le journal francophone, il serait encore difficile de convaincre le gars qui possède une station-service d'acheter de la publicité. Qu'on le veuille ou non, tous ces foyers sont éparpillés partout dans la province. Je suis d'accord avec vous, malgré tout, que ce journal devrait consacrer tous les efforts nécessaires pour augmenter sa publicité locale.

Pour renchérir sur ce qu'a dit Lily, la publicité est de l'information. Cela représente des revenus et cela rend le journal plus vital. Il existe des réalités de marché à Terre-Neuve, en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard qui sont très difficiles.

Cela étant dit, on ne demande pas votre pitié. Nos journaux font leur travail et génèrent des revenus, mais il y a une autre face à la médaille: on est un pilier pour la vitalité de la communauté.

**M. Guy Lauzon:** C'est la situation locale.

**Le président:** D'accord. Merci.

Je remercie nos invités de leur témoignage. Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes pour permettre aux témoins de quitter la salle.

• (1025)

\_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1030)

[Traduction]

**Le président:** Nous reprenons nos travaux.

Oui, monsieur Gourde?

[Français]

**M. Jacques Gourde:** J'aimerais que l'on continue la séance à huis clos, monsieur le président, pour la suite des travaux.

**Le président:** Pouvez-vous répéter?

**M. Jacques Gourde:** Pourrions-nous poursuivre la séance à huis clos pour la suite des travaux, monsieur le président?

[Traduction]

**Le président:** Vous êtes saisis d'une motion proposant que la réunion se poursuive à huis clos.

Monsieur Bélanger.

[*Français*]

**L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le président, je m'oppose à la proposition de poursuivre la séance à huis clos. Il s'agit d'un dossier qui préoccupe tout le monde et dont les membres du comité ont déjà discuté ouvertement. Il y a une motion devant le comité, que je n'ai pas encore proposée, soit dit en passant.

Je ne vois pas pourquoi on devrait poursuivre la séance à huis clos. C'est vraiment contre...

[*Traduction*]

**Le président:** Très bien; j'ai entendu vos arguments, monsieur Bélanger, mais c'est moi qui ai la parole maintenant.

Des motions d'ajournement, des motions visant à tenir une séance publique ou une séance à huis clos ne peuvent faire l'objet d'un débat; je vais donc mettre la question aux voix.

Tous ceux qui sont en faveur de la motion proposée par M. Gourde pour poursuivre les travaux du comité à huis clos?

(La motion est adoptée.)

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

---





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les  
Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à  
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Additional copies may be obtained from: Publishing and  
Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the  
following address: <http://www.parl.gc.ca>